



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 30 octobre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

Monsieur le conseiller Michel Bélisle et madame la conseillère Monique Major avisent formellement le greffier et président d'élection ainsi que les personnes présentes que ceux-ci se retirent de l'Équipe Renaissance et qu'ils siègeront désormais à titre de conseillers indépendants.

Une lettre à cet effet est officiellement remise au greffier et président d'élection, à la directrice générale ainsi qu'à tous les membres du conseil et un communiqué est distribué aux personnes présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2012

CM-201210221

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 octobre tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 octobre 2012

2 Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2012

4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est

4.3 Dépôt du rapport financier 2011 et du rapport du vérificateur externe

5 Rapports des services

5.1 Remplacement de la *Politique de vente des immeubles municipaux*

5.2 Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013

5.3 Demande de Chimie ParaChem s.e.c. pour l'installation d'une glissière de sécurité du côté sud de la rue Sainte-Catherine à l'ouest de l'avenue Montréal-Est

5.4 Entente relative à l'exclusivité de fourniture d'abribus (avec ou sans panneau d'affichage publicitaire) et à l'exclusivité d'exploitation publicitaire sur tout abribus (STM)

5.5 Vacant

5.6 Vacant

5.7 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 27 février 2013

5.8 Proposition de règlement dans le dossier de la Ville de Montréal-Est contre Lafarge Canada (expropriation pour le prolongement de l'avenue Lakefield)

6 Règlements

6.1 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 713 afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34

6.2 Premier projet - Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34

6.3 Avis de motion – Modification du règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre – afin d'interdire de nourrir les animaux de la faune ou les animaux errants

7 Adjudication de contrats

7.1 Entente-cadre collective numéro 780977 pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées – Technologie de dégivrage Cargill – 229 000 \$

8 Mandat de services professionnels

8.1 Mandat à l'Association industrielle de l'Est de Montréal pour la réalisation de l'*Étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal* et autorisation d'un versement de 7 500 \$ pour la participation de la Ville de Montréal-Est à ladite étude

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

10.1 Demande de contribution financière annuelle, par la Légion Royale Canadienne pour leur Campagne des Coquelicots 2012 – 75 \$

10.2 Demande de contribution financière de l'AFÉAS de Montréal-Est pour la présentation du 35^e Salon des métiers d'art et loisirs récréatifs du 2 au 4 novembre 2012 – 400 \$

10.3 Demande de contribution financière de l'association du Tournoi Bantam de Montréal-Est pour l'organisation d'un souper de retrouvailles pour tous les bénévoles qui ont œuvré durant les 40 dernières années au tournoi – 2 500 \$

10.4 Demande de l'Association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister à leur dîner de Noël le 14 décembre 2012 à l'école Calixa-Lavallée

10.5 Demande de l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour emprunter l'autobus de la Ville afin d'assister à une compétition, la Coupe du Tigre, qui se déroulera le 25 novembre 2012 et le 26 mai 2013 à Trois-Rivières

10.6 Demande du service de garde de l'école Saint-Octave pour emprunter l'autobus de la Ville pour la réalisation d'activités en 2013

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2012

CM-201210222

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201210223 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 30 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 OCTOBRE 2012

CM-201210224 4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2012

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201210225 4.2

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport annuel sur la situation financière de la Ville. Ce rapport reflète tout le travail accompli dans le but d'assurer une gestion saine et efficace et d'offrir à nos citoyens des services de qualité.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2011

Le rapport financier pour l'année 2011 fera l'objet d'un dépôt auprès du Ministère des Affaires municipales au courant de cette semaine et déposé à la séance du conseil du 30 octobre 2012. Le rapport financier déposé aujourd'hui inclut un rapport de l'auditeur indépendant sans réserve, soulignant ainsi que les états financiers produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal-Est. Le budget 2011 de la Ville de Montréal-Est s'élevait à 39 850 000 \$. La quote-part de l'agglomération au budget totalisait 17 288 311 \$, soit 43.38 % du budget total. L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales a été d'environ 1 468 789 \$. Les revenus au 31 décembre 2011 ont totalisé 37 817 178 \$, dont 90 % représentaient des revenus de taxes. La quote-part de l'agglomération de Montréal s'élevait à 17 221 347 \$. Le total des subventions a été de 501 594 \$.

La Ville a procédé à d'importants investissements financiers au cours de 2011 dont certains projets se sont terminés en 2012. Parmi les principales réalisations, mentionnons :

Projets terminés en 2012

- Réhabilitation de la Place Marien,
- Aménagement d'une salle au presbytère, (fait à l'interne)
- Modification de l'éclairage à la bibliothèque,
- Installation d'un nouveau déshumidificateur à l'aréna,
- Aménagement de deux locaux au sous-sol au C.R.É.-R.,
- Aménagement paysager, plantation d'arbres dans différents secteurs de la Ville
- Pavage et trottoirs à différents endroits dans la Ville,
- Création de la Commission de circulation,
- Aménagement du parc Philias-Desrochers,
- Réfection d'aqueduc à la suite de différentes fuites d'eau.

Projets 2013

- Restructuration du plan d'effectif
- Ajout d'éclairage au parc Edmond-Robin
- Réaménagement du parc des Vétérans,

- Planification de la phase II du boulevard Joseph-Versailles,
- Gainage d'égouts,
- Réfection de rues, trottoirs et bordures,
- Amélioration et conformité du plan de circulation

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012, 2013 et 2014

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2012 s'élevait à 5 690 000 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 4 780 000 \$, les bâtiments 550 000 \$ et les équipements 360 000 \$.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2012

Les résultats préliminaires de l'exercice financier nous laissent entrevoir la rencontre de nos objectifs pour l'année 2012 et nous permettent d'anticiper au minimum un équilibre financier.

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2012 le statu quo a été de mise. Le salaire de base annuel du maire a été de 64 405 \$ à laquelle s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 14 951 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 344 \$ me sera versée. Je siège également sur quatre commissions, dont trois à titre de vice-président, soit : Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, et en tant que membre à la Commission sur les finances et l'administration. La rémunération maximale pour ces commissions est de 15 515 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 17 863 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposables de 8 931 \$, tels que l'année précédente.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2013

Des travaux en vertu d'une planification stratégique ont été amorcés au cours des années précédentes. Une restructuration du plan d'effectifs visera à orienter nos efforts sur une priorisation de projets rejoignant les objectifs à court, moyen et long terme conformément à la mission choisie pour la Ville de Montréal-Est. Le citoyen et le développement de la Ville seront au centre de nos priorités tout en considérant la situation économique de notre Ville.

Plan triennal 2013-2014-2015

Le Plan triennal d'immobilisations comportera une certaine latitude pour les projets de grandes envergures et encore en réflexion. Des décisions importantes devront être prises qui nécessiteront une consultation citoyenne.

Le budget 2013 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 seront déposés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mercredi 19 décembre 2012 à 19 h 05.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CM-201210226

4.3

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Robert Coutu, dépose séance tenante le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 et le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc.

RAPPORT DES SERVICES

5

REMPLACEMENT DE LA POLITIQUE DE VENTE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

CM-201210227

5.1

Considérant que la Ville désire obtenir le meilleur projet lors de la vente de certains immeubles municipaux;
Considérant que pour ce faire, il serait souhaitable d'aviser le plus grand nombre d'intéressés potentiels en publiant un avis public lorsque la Ville entend vendre un immeuble ou lorsqu'elle reçoit une offre d'achat pour l'un de ses immeubles;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder par avis public dans un journal lorsque la Ville entend vendre un immeuble qui n'est pas bâti ou bâtissable, mais que dans ce dernier cas, il y aurait tout de même lieu d'aviser les propriétaires d'immeubles voisins pour connaître leurs commentaires quant à l'offre d'achat;

Considérant que du fait de ces précisions, il y aurait lieu de remplacer l'actuelle Politique de vente des immeubles municipaux par une nouvelle politique qui distinguerait le type d'immeuble selon qu'il est bâti, bâtissable ou non bâtissable.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De remplacer la *Politique de vente des immeubles municipaux* faisant l'objet de la résolution CM-200812330 la *Politique de vente des immeubles municipaux* suivante :

POLITIQUE CONCERNANT LA VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX

1. **Acompte** – Toute promesse d'achat pour un immeuble, propriété de la Ville de Montréal-Est (ci-après « la Ville »), doit lui être adressée sur le formulaire prévu à cet effet, lequel est joint à la présente politique en tant qu'**Annexe 1** et en fait partie intégrante.

Cette promesse d'achat doit être accompagnée d'un acompte si l'immeuble est bâti ou bâtissable. Le montant de cet acompte est calculé de la façon suivante :

- Quatre cents dollars (400 \$) ou 10 % du prix d'achat proposé par le promettant lorsque le prix d'achat est de moins de cent mille dollars (100 000 \$), le plus élevé entre ces deux montants prévalant;
- Dix mille dollars (10 000 \$) ou 5 % du prix d'achat proposé par le promettant lorsque le prix d'achat est de cent mille dollars (100 000 \$) ou plus, le plus élevé entre ces deux montants prévalant.

Cet acompte est remboursable seulement si la Ville refuse la promesse d'achat qui lui est adressée. Toutefois, une somme équivalant à 15 % du montant de l'acompte versé est conservée par la Municipalité à titre de frais d'administration.

2. **Avis** – Lorsque l'immeuble n'est pas bâtissable, comme, à titre d'exemple, l'emprise d'une ruelle que la Ville entend se départir, la Ville avise, dans les 5 jours de la réception d'une promesse d'achat pour un tel immeuble les propriétaires des immeubles voisins pour que ceux-ci puissent commenter cette promesse d'achat. Ces propriétaires doivent faire parvenir lesdits commentaires dans les 10 jours de la mise à la poste desdits avis.

Si l'immeuble est bâti ou bâtissable, la Ville fait paraître, dans un journal distribué sur son territoire, un avis public faisant état qu'elle a reçu une offre pour ledit immeuble.

3. **Choix du notaire** – La Ville choisit le notaire qui instrumentera la vente; tous les frais liés à la vente sont cependant à la charge de l'acheteur.

4. **Prix d'achat** – Le prix d'achat indiqué au formulaire doit être équivalent ou supérieur à la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour l'immeuble faisant l'objet de la promesse d'achat.

Si le promettant-acheteur estime que la valeur indiquée à ce rôle pour cet immeuble ne reflète pas sa valeur réelle, celui-ci peut demander à la municipalité de procéder à une réévaluation dudit immeuble. Dans ce cas, la Ville de Montréal-Est mandate, aux frais du promettant-acheteur, un évaluateur qui réévaluera l'immeuble.

Si la Ville de Montréal-Est estime que la valeur indiquée à ce rôle pour cet immeuble ne reflète pas sa valeur réelle, celle-ci mandate, aux frais du promettant-acheteur, un évaluateur qui réévaluera l'immeuble.

5. **Conditions facultatives pour la vente d'un immeuble** – La Ville se réserve le droit d'exiger que la vente d'un immeuble soit conditionnelle au respect d'une ou de plusieurs conditions résolutoires et notamment :

- Que l'immeuble vendu fasse l'objet d'un permis de lotissement afin que celui-ci soit joint à un ou plusieurs immeubles limitrophes et détermine le délai pour réaliser cette opération cadastrale;
- Que l'immeuble vendu soit l'assiette d'un bâtiment principal 24 mois après la publication de la vente au registre foncier du Québec ou selon le délai qu'elle détermine;
- Que le bâtiment principal à être réalisé sur l'immeuble vendu soit du type et de la qualité exigés par la municipalité pour le secteur où se situe ledit immeuble.

Par ailleurs, la Ville de Montréal-Est peut fixer la valeur minimale du bâtiment principal à être construit sur l'immeuble vendu.

6. **Garantie** – La vente d'un immeuble par la Ville est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur; l'acheteur a l'obligation de procéder à toutes les inspections et vérifications utiles.

Cette condition apparaît obligatoirement dans tout acte de vente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le promettant-acheteur.

7. **Résolution du contrat de vente** – La signature de l'acte de vente doit intervenir dans les 30 jours suivant l'avis du notaire à cet effet. Le défaut par le promettant-acheteur de signer l'acte de vente dans ce délai entraîne la résolution automatique de la vente sans autre préavis. La Ville de Montréal-Est conserve, à titre de pénalité, l'acompte versé par le promettant-acheteur. Cette pénalité n'a pas pour effet de priver la Ville de Montréal-Est de tout recours visant à réparer le préjudice subi par la Ville de Montréal-Est et s'y ajoute.

Le défaut par l'acheteur de réaliser l'une ou plusieurs des conditions résolutoires entraîne la résolution automatique de la vente sans autre préavis. Dans ce cas, l'immeuble est rétrocédé, aux frais de l'acheteur, à la Ville de Montréal-Est. La Ville de Montréal-Est conserve, à titre de pénalité, le prix

d'achat. Cette pénalité n'a pas pour effet de priver la Ville de Montréal-Est de tout recours visant à réparer le préjudice subi par la Ville de Montréal-Est et s'y ajoute.

- 8. Disposition particulière à la vente d'immeubles qui ont été l'assiette d'une emprise d'un chemin public** – Lorsqu'à la suite de la fermeture d'un chemin public, la Ville de Montréal-Est décide de vendre ou de céder l'immeuble qui en constitue l'assiette, celle-ci offre, aux propriétaires riverains, d'acquérir la portion de ladite emprise qui se situe dans le prolongement des lignes de propriété des immeubles riverains jusqu'au centre dudit chemin.

Si, dans les quinze jours de la transmission de l'offre de vente ou de cession, la Ville de Montréal-Est ne reçoit pas d'offres d'achat de la part des personnes intéressées pour la portion de l'immeuble qui lui est offerte, elle peut offrir cette portion à toutes autres personnes intéressées.

ANNEXE 1

PROMESSE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL

OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉE PAR :	Offrant acheteur 1		
	Offrant acheteur 2		
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :		Télécopieur :	
Matricule de la propriété pour laquelle l'offre est déposée :			
Description de la propriété pour laquelle l'offre est déposée :			
Utilisation projetée de l'immeuble :			
Prix d'achat proposé :		Acompte versé :	
Commentaires :			
Je soussigné (e) reconnais avoir lu et compris la <i>Politique concernant la vente d'immeubles municipaux</i> et en accepte les dispositions.			
Signature : _____			
Date : _____			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013

CM-201210228

5.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;

Considérant la tenue d'élection municipale le 3 novembre 2013, il y a lieu d'annuler la séance d'octobre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, lesquelles se tiendront les jours suivant: 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin, 31 juillet, 28 août, 25 septembre, 27 novembre et 18 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CHIMIE PARACHEM S.E.C. POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DU CÔTÉ SUD DE LA RUE SAINTE-CATHERINE À L'OUËST DE L'AVENUE MONTRÉAL-EST

CM-201210229

5.3

Considérant la demande faite par monsieur Réjean Lagrange, ingénieur de projets chez Chimie ParaChem s.e.c. le 20 septembre 2012 pour installer une glissière de sécurité sur le domaine public le long de la clôture au coin de l'avenue Montréal-Est et de la rue Sainte-Catherine;

Considérant qu'à la suite des commentaires de monsieur François Mérineau, inspecteur, cette installation ne causerait aucun préjudice à la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser Chimie ParaChem s.e.c. à installer une glissière à l'endroit identifié au plan D-00-SC-011 pour des fins de sécurité à l'endroit identifié audit plan; cette autorisation est toutefois conditionnelle à ce que l'entreprise accepte le site dans ses conditions actuelles, qu'elle s'engage à aviser les Travaux publics de toute anomalie observée sur les lieux, qu'elle tienne la Ville exempte de tout dommage qui pourrait survenir sur ledit immeuble pour le secteur identifié ou du fait de ses actions et qu'elle assure l'espace occupé sur ledit immeuble.

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à signer tout document utile au suite de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE À L'EXCLUSIVITÉ DE FOURNITURE D'ABRIBUS (AVEC OU SANS PANNEAU D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE) ET À L'EXCLUSIVITÉ D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE SUR TOUT ABRIBUS (STM)

CM-201210230

5.4

Considérant que le 1er mars 1990, la STM concluait une entente avec un tiers partenaire concernant la construction, l'installation et l'exploitation d'abribus sur le territoire de la STM;

Considérant que cette entente accordait au tiers partenaire l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM:

Considérant que cette entente a été modifiée le 8 avril 1992 de manière à, notamment, reporter l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM au 31 octobre 2012;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à respecter les exclusivités ainsi conférées par la STM au tiers partenaire;

Considérant que l'entente modifiée le 8 avril 1992 arrive à échéance et que la STM, par le biais de la filiale Collectif Média s.e.c., désire conclure une nouvelle entente devant prendre effet le 1er novembre 2012;

Considérant qu'en contrepartie de l'exploitation d'abribus que désire accorder Collectif Média s.e.c., celle-ci accordera l'exclusivité de fourniture d'abribus et l'exclusivité d'affichage sur les abribus situés sur le territoire de la STM;

Considérant qu'il est opportun que la Ville de Montréal-Est respecte les exclusivités que Collectif Média s.e.c. désire accorder.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De respecter l'exclusivité de fourniture d'abribus et d'affichage que s'apprête à accorder Collectif Média s.e.c. dans le cadre de la conclusion d'une entente pour l'installation et l'exploitation d'abribus sur le territoire de la STM, et ce, à compter du 1er novembre 2012 jusqu'au 31 octobre 2032;

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.5

VACANT

5.6

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2012 AU 27 FÉVRIER 2013

CM-201210231

5.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er novembre 2012 au 27 février 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 27 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST C. LAFARGE (EXPROPRIATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD)

CM-201210232

5.8

Considérant que pour prolonger l'avenue Lakefield, désormais connue comme étant le boulevard Joseph-Versailles, la Ville de Montréal-Est a dû entreprendre une procédure d'expropriation à l'encontre de Lafarge Canada pour acquérir les terrains nécessaires à l'assiette dudit boulevard;

Considérant que la Ville offrait une indemnité totale de 354 000 \$ à l'exproprié alors que celui-ci réclamait 651 614 \$;

Considérant la recommandation de nos procureurs d'accepter l'offre de règlement de 433 000 \$;

Considérant qu'à ce jour, la Ville a versé une indemnité provisionnelle (résolution CM-201006209) de 250 000 \$, laquelle doit être déduite de l'offre de règlement de 433 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver l'offre de règlement final soumise dans le dossier Ville de Montréal-Est contre Lafarge Canada (SAI-157198-0904) au montant de 433 000 \$;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 183 000 \$ et d'imputer cette dépense au règlement 9-2010 - Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin, qui sera ajoutée à l'indemnité provisionnelle versée à ce jour de 250 000 \$ (résolution CM-201006209);

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi du présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 713 AFIN D'AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34

CM-201210233

6.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet d'ajouter, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34

CM-201210234

6.2

Considérant l'avis de motion donné ce jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D'INTERDIRE DE NOURRIR LES ANIMAUX DE LA FAUNE OU LES ANIMAUX ERRANTS

CM-201210235

6.3

Madame Monique Major donne un avis de motion à l'effet de modifier le Règlement 713 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre afin d'interdire de nourrir les animaux de la faune ou les animaux errants.

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

ENTENTE-CADRE COLLECTIVE NUMÉRO 780977 POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL - 229 000 \$

CM-201210236

7.1

Considérant que l'agglomération a fait un regroupement d'achats pour le sel pour la saison 2012-2013 et que le fait d'être dans le regroupement nous donne un meilleur prix;

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est le prix est de 66,30 \$ la tonne métrique, incluant le transport, mais excluant les taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente numéro 780977 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Technologie de dégivrage Cargill pour la saison hivernale 2012-2013 au prix de 66,30 \$ la tonne métrique incluant le transport, mais excluant les taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

MANDAT À L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LE FUTUR INDUSTRIEL DE L'EST DE MONTRÉAL ET AUTORISATION D'UN VERSEMENT DE 7 500 \$ POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LADITE ÉTUDE

CM-201210237

8.1

Considérant que le plan d'action de l'est de Montréal souhaite développer des secteurs économiques forts dans l'Est en misant notamment sur des secteurs traditionnels performants et que ce plan d'action propose d'appuyer et d'encourager les projets d'innovation des entreprises de ces secteurs;

Considérant que l'Association industrielle de l'est de Montréal (A.I.E.M.) propose de réaliser une étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal, laquelle aurait pour objectif d'identifier les éléments qui permettront de consolider le pôle industriel actuel et de proposer des pistes de développement afin de développer un technopôle de la chimie et de l'énergie;

Considérant que cette étude serait réalisée par une équipe de la Polytechnique, en collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle de Sorel-Tracy (CTTEI) et bien qu'il existe un centre d'études des procédés chimiques (CÉPROCQ) sur le territoire de l'île de Montréal, le choix du CTTEI a été retenu puisque celui-ci se spécialise dans l'écologie industrielle privilégiant la mise en valeur des résidus, les écoproduits et l'établissement de synergies industrielles, alors que le CÉPROCQ se spécialise dans le transfert et l'exploitation d'innovations touchant les procédés industriels;

Considérant que le coût de l'étude s'élève à 186 670 \$, que l'Association industrielle de l'Est (AIME) fournirait 30 % du financement, soit 56 000 \$, et que les partenaires financeraient les 130 670 \$ restants, dont 7 500 \$ par la Ville de Montréal-Est, soit environ 4 % du financement total;

Considérant que cette étude a reçu un accueil favorable du comité de développement de l'est de Montréal piloté par madame Nicole Léger, ministre de la Famille, et de la Table de concertation sur le raffinage et la pétrochimie;

Considérant que le début des travaux de cette étude est prévu au début de novembre 2012 et que celle-ci serait réalisée dans un délai de sept mois suivant l'attribution de son mandat;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De participer à la réalisation de l'Étude stratégique sur le futur industriel de l'est de Montréal en versant au promoteur du projet, soit l'AIEM, une contribution financière de 7 500 \$ destinée à la réalisation de ladite étude;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE, PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, POUR LEUR CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2012 - 75 \$

CM-201210238

10.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la Campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le jour du Souvenir aura lieu le dimanche 11 novembre au Cénotaphe derrière l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une couronne au montant de 75 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 11 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DE L'AFÉAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA PRÉSENTATION DU 35E SALON DES MÉTIERS D'ART ET LOISIRS CRÉATIFS DU 2 AU 4 NOVEMBRE 2012 - 400 \$

CM-201210239

10.2

Considérant que l'AFÉAS est un organisme communautaire accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville contribue à chaque année à l'événement;

Considérant que le Salon des métiers d'art et loisirs créatifs se tiendra du 2 au 4 novembre 2012 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ pour aider l'AFÉAS pour leur exposition de novembre 2012 au Centre récréatif Édouard-Rivet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU TOURNOI BANTAM DE MONTRÉAL-EST POUR L'ORGANISATION D'UN SOUPER DE RETROUVAILLES POUR TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT ŒUVRÉ DURANT LES 40 DERNIÈRES ANNÉES AU TOURNOI - 2 500 \$

CM-201210240

10.3

Considérant que le tournoi national de hockey Bantam de Montréal-Est se tiendra du 11 au 25 février 2013;

Considérant que ce tournoi sera présenté à l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que cette année, il s'agit de la 40e édition du tournoi Bantam;

Considérant qu'il s'agit d'un événement rassembleur, devenu une réelle tradition pour les citoyens;

Considérant qu'une journée spéciale aura lieu le 9 février 2013 pour souligner l'événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De donner un montant de 2 500 \$ pour aider à l'organisation du souper de retrouvailles du Tournoi national Bantam de Montréal-Est qui se tiendra le 9 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR ASSISTER À LEUR DÎNER DE NOËL LE 14 DÉCEMBRE 2012 À L'ÉCOLE CALIXA-LAVALLÉE

CM-201210241

10.4

Considérant que l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles tiendra son dîner de Noël le 14 décembre 2012;

Considérant que l'organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'une activité totalement gratuite;

Considérant que l'autobus est disponible pour cette journée;

Considérant que ce sont les usagers de cet organisme qui pourront bénéficier de cette sortie;

Considérant que l'organisme demande la gratuité pour l'autobus et que la politique mentionne que les organismes de catégorie C doivent défrayer les coûts du chauffeur à 36,00 \$ de l'heure afin de couvrir une partie des dépenses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus à l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles et de facturer selon la Politique de l'autobus pour le coût du chauffeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE "UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO" POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À UNE COMPÉTITION, LA COUPE DU TIGRE, QUI SE DÉROULERA LE 25 NOVEMBRE 2012 ET LE 26 MAI 2013 À TROIS-RIVIÈRES

CM-201210242

10.5

Considérant que l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » offre ses cours au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que parmi les élèves, il y a 11 résidents de Montréal-Est sur 22 participants;

Considérant que la politique de l'autobus ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié du prêt de l'autobus les 11 mars et 27 mai derniers;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif est de 90 \$ de l'heure.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder le prêt de l'autobus à l'Association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do » pour leur activité du 25 novembre 2012;

De reporter l'étude de la demande pour l'activité du 26 mai 2013 à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS EN 2013

CM-201210243

10.6

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues lors des journées pédagogiques de l'année scolaire 2012-1013, soit pour 9 activités;

Considérant que les sorties 2012 ont été traitées lors de la séance du 26 septembre 2012, mais qu'il reste à décider de prêter l'autobus pour les activités de 2013;

Considérant que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus au service de garde de l'école Saint-Octave pour les activités prévues lors de sorties pédagogiques en 2013, et ce, gracieusement. Toutefois, le prêt de l'autobus est conditionnel à ce qu'un bilan financier pour chaque activité soit remis à la Ville dans les 15 jours suivant la tenue de ladite activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE **11**

PROCLAMATION **12**

AFFAIRE NOUVELLE **13**

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lors de cette période de questions, madame Nathalie Laporte remet à monsieur le maire et à monsieur le conseiller Alain Dion, deux documents, soient :

- *Un exemplaire du magazine L'Écho-hop d'habitation vol. 17, publié par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation;*
 - *un extrait du procès-verbal de la Coopérative Le Fleuve de l'espoir.*
-

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201210244

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
